

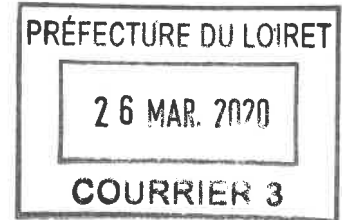


**COMITE SYNDICAL**

**Du 12 mars 2020**



**Délibération n° 1**



**Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 février 2020.**

**Étaient présents :**

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, MALBO, LELEVE.

**Étaient excusés :**

Mesdames GALZIN, LECLERC, BELLAIS, Messieurs BRAUX, SOLER, MALINVERNO, RAMOS, NEVO.

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 février 2020 à l'unanimité sans observation.

(adopté)

**Frédéric NERAUD**

**Président du SMAEDAOL  
Aéroport Orléans Loire - Valley**



**COMITE SYNDICAL  
Du 11 février 2020**



**PROCÈS-VERBAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 11 février 2020 à 16H30 à l'Hôtel du Département à Orléans

**Étaient présents :**

Messieurs NERAUD, GABELLE, BRAUX, GARNIER, MALBO, MEYER, BERNIER et Madame BELLAIS

**Étaient excusés :**

Messieurs MARTINET, MALINVERNO, ARCHENault, SOLER, Mesdames GALZIN et LECLERC,

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIou.

\*\*\*\*\*

**1) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 11 décembre 2019.**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) Rapport n° 2 : Proposition de Plan pluriannuel d'investissement**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur VASSAL pour la présentation des différentes opérations proposées dans le nouveau PPI couvrant la période 2020-2022 dont le montant global s'élève à 2 657 760 €.

Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à assurer ou améliorer la sécurité et la sûreté de l'aéroport ainsi que le renouvellement de matériels contribuant au bon fonctionnement du site aéroportuaire. En outre il est prévu une étude de loi sur l'eau et plan de composition générale.

Monsieur NERAUD précise que le niveau du PPI proposé est moins élevé que le précédent et rappelle que la proposition d'études de la loi sur l'eau ne fait que répondre aux obligations auxquelles est soumis le Syndicat s'il souhaite étendre les équipements aéroportuaire.

Concernant le renouvellement d'un véhicule, Monsieur MEYER évoque la possibilité d'acquérir un véhicule tout électrique plutôt qu'un hybride.

Concernant la vidéo protection, Monsieur VASSAL confirme à Monsieur MEYER que le dispositif envisagé sera bien compatible avec le « contrôle d'accès » dont il est proposé le renouvellement.

Monsieur MEYER souhaite connaître l'emplacement du futur bâtiment qui doit abriter les véhicules incendie. Monsieur VASSAL précise que rien n'est encore défini. Deux options sont possibles, soit un redimensionnement des bâtiments actuels, soit la construction d'un nouveau bâtiment.

Au sujet de l'acquisition d'un véhicule SSLIA d'occasion Monsieur MEYER demande si celui-ci pourra bénéficier d'une subvention de l'ETAT. Monsieur VASSAL rappelle alors les conditions techniques permettant d'en bénéficier : enregistrer 29 mouvements consécutifs de niveau 5. Afin d'atteindre ce seuil, Monsieur VASSAL espère récupérer des mouvements de compagnies étrangères.

Monsieur VASSAL précise qu'il a trouvé un véhicule de marque SIDES de 2004 à Saint NAZAIRE (sous garantie) qui pourrait répondre au besoin de l'aéroport Orléans Loire-Valley. Toutefois, il conviendra de s'assurer que celui-ci permette d'atteindre la vitesse de 100 km heure en moins d'une minute (critère obligatoire). En outre il est précisé que l'ancien véhicule ne serait pas revendu mais gardé, afin de permettre de monter du niveau 5 à 7.

Au regard de l'avis favorable émis par le comité syndical sur ce PPI, Monsieur le Président donne son accord à Monsieur VASSAL afin qu'une option pour l'achat du véhicule SSLIA soit formulée auprès du vendeur.

NATURE	COÛT HT	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Etude Loi sur l'eau et plan composition générale	90 000 €	80 000 €	10 000 €	
Concession logiciel	5 760 €	1 920 €	1 920 €	1 920 €
sous TOTAL chap 20	95 760 €	81 920 €	11 920 €	1 920 €
<b>Extincteurs</b>	6 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Renouvellement informatique	12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Véhicule SSLIA	110 000 €	110 000 €		
Renouvellement véhicule	45 000 €		45 000 €	
Renouvellement matériel de tonte	42 000 €			42 000 €
Broyeur	30 000 €	30 000 €		
Programme Bâtiment	210 000 €	43 477 €	70 000 €	96 523 €
Construction bâtiment	900 000 €		900 000 €	
Changement barrière accès chemin para	37 000 €	37 000 €		
Renouvellement contrôle accès	300 000 €	100 000 €	150 000 €	50 000 €
Renouvellement vidéo protection	35 000 €			35 000 €
Aménagement Loi sur l'eau	600 000 €			600 000 €
Petits matériels	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tapis à bagages	45 000 €		45 000 €	
Sonorisation Aéroport et alentours	9 500 €	9 500 €		
Matériel de recherche Goniomètre	25 000 €	25 000 €		
Rénovation du pupitre d'allumage du balisage tour	30 000 €	30 000 €		
Radio de bord véhicules	4 000 €	2 000 €	2 000 €	
Mobilhomes	112 500 €	22 500 €	45 000 €	45 000 €
Sous TOTAL chap 21 et 23	2 562 000 €	418 477 €	1 266 000 €	877 523 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>2 657 760 €</b>	<b>500 397 €</b>	<b>1 277 920 €</b>	<b>879 443 €</b>

Rapport adopté à l'unanimité.

### 3) Rapport d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le Président NERAUD présente au comité syndical les orientations budgétaires pour 2020 et précise les différentes hypothèses de travail retenues sur l'évolution des recettes et des dépenses. Il rappelle que le budget primitif qui sera soumis au vote en mars prochain, n'intégrera pas, à l'exception d'une provision de 20 000 € de frais de communication, les charges liées à la nouvelle stratégie de développement du site. En fonction des échanges avec les principaux financeurs, qui se tiendront à l'issue des prochaines échéances électorales, des ajustements de crédits seront proposés en décision modificative.

A l'issue de cette présentation un débat s'engage donnant lieu à quelques demandes de précisions : Monsieur GABELLE demande si la Région ne pourrait pas apporter des financements complémentaires au syndicat. Monsieur le Président rappelle alors que la Région est très impliquée dans l'aéroport de Châteauroux

et celui de Tours et que de ce fait elle n'apportera pas de financement en fonctionnement. Seul un apport en investissement pourrait être envisageable.

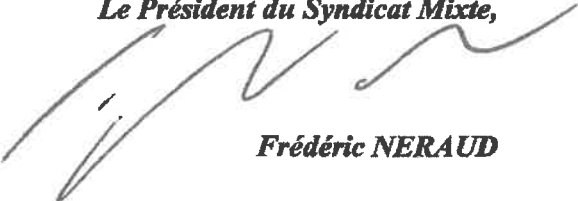
Monsieur BRAUX demande si l'opération de modernisation du système vidéo surveillance qui figure en reports sur 2020 ne fait pas « doublon » avec l'opération de renouvellement inscrit dans le nouveau PPI. Monsieur VASSAL précise qu'il s'agit d'une nouvelle tranche complémentaire.

Monsieur MEYER demande enfin si la rampe d'approche a bien été homologuée. Monsieur VASSAL répond positivement en indiquant que l'aéroport Orléans Loire-Valley est désormais classé en approche catégorie I avec des minima opérationnels de 200 pieds et 550 mètres de visibilité à l'atterrissage.

Il est pris acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires pour 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17H30 et rappelle que le prochain comité syndical se tiendra à l'aéroport le **12 mars 2020 à 15h30**.

*Le Président du Syndicat Mixte,*



**Frédéric NERAUD**